





APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Recrute:

Maître de Port – Garde moniteur lle de Port-Cros

Poste ouvert aux agents titulaires de catégorie B de la fonction publique et aux contractuels

Poste à pourvoir le : 1^{er} mars 2026

La date limite de réception des candidatures : 24 novembre 2025

Localisation du poste : Île de Port-Cros

Résidence administrative : Hyères (Var)

PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il emploie environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général

(installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles formant l'Unité territoriale des Îles d'Or, Secteur continental Ouest et secteur continental Est); le parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen qui emploie 18 agents permanent sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de méditerranée. Il est missionné par le ministère chargé de l'écologie pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos.

Le territoire du parc national couvre environ 140 000 ha d'espaces littoraux, insulaires et maritimes. Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur les territoires des communes adhérentes (La Garde, Le Pradet, Hyères, Croix Valmer et Ramatuelle) en particulier sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion. En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS DU SERVICE ET CONTEXTE

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros.

L'île de Port-Cros est le cœur historique du Parc national. Le secteur a pour mission fondamentale de préserver et gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés de l'île. L'île de Port-Cros comporte un territoire terrestre de 680 hectares et une aire marine de 1 300 hectares (jusqu'à 600 mètres en mer des côtes de l'île et des îlots). Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité.

L'île de Port-Cros est située à une quinzaine de kilomètres du continent. En basse saison une vingtaine de résidents permanents y demeurent, tandis que certains jours estivaux l'île accueille près de 3.000 personnes. A l'exception du port, où se situe le village, l'île est sauvage et de rares habitats la parsème.

Sur l'île de Port-Cros, le Parc national assure pleinement ses missions de conservation, gestion, valorisation des patrimoines, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, d'accueil du public, de conciliation des activités socio-économiques avec le développement durable... Le Parc national dispose d'une équipe permanente, constituée de gardes

moniteurs – inspecteurs de l'environnement, d'agents portuaires et paysager. Ils sont membres de l'Unité territoriale des îles d'or. Des renforts saisonniers les accompagnent lors de la saison estivale.

Sur l'île de Port-Cros, le Parc national est gestionnaire du port de commerce et de plaisance.

Ainsi, au titre de l'article 20 du décret précité, « L'accès, la navigation, le mouillage et l'accostage des bateaux sont réglementés par les autorités compétentes sur proposition du directeur de l'établissement (...) ». L'aménagement du Port de Port-Cros, son entretien et sa gestion par l'établissement public du Parc national de Port-Cros sont édictés à l'article L. 5311-1, 4°, du code des transports.

Le Port de commerce accueille les navettes des bateliers (marchandes et de passagers) assurant le trajet entre l'île et différents ports continentaux, dont la délégation de service public tout au long de l'année.

Le Port de plaisance dispose d'une capacité d'accueil de 70 postes d'amarrage à l'année. Il est ouvert aux plaisanciers chaque jour de la semaine, du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le port gère également la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) créée dans la passe de Bagaud en 2020. Cette ZMEL comprend 68 bouées, accessibles à la même période.

L'équipe portuaire comprend le maître de port et un agent portuaire. Des personnels saisonniers sont recrutés chaque année en renfort sur la période d'ouverture du port. Le Parc national gère en régie le port de commerce et de plaisance et en assure la gestion des recettes.

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Le titulaire du poste est placé sous l'autorité du chef de secteur de l'île de Port-Cros, et de son adjoint.

En raison de la saisonnalité insulaire, l'emploi a une double mission :

- Période estivale : maitre de port (8 mois)
- Période hivernale : garde moniteur (4 mois)
- 1. Maitre de port :

Il aura en charge l'exercice des missions suivantes :

- Le management de l'équipe portuaire (personnel permanent et saisonnier durant la période d'ouverture du port) dont :
 - Encadrement et résolution de problèmes
 - Planification
 - Communication et coordination
 - Cohésion d'équipes dans un contexte insulaire et à forte fréquentation
 - Formation
- L'accueil et l'assistance aux plaisanciers
 - Amarrage, dépannage...
 - Conseils et orientations
- La gestion administrative du port

- La perception des redevances portuaires
- L'élaboration et le suivi des contrats d'occupation des résidents
- La tenue de la régie portuaire (gestion de la billetterie et encaissement des recettes)
- L'évolution du logiciel de gestion en lien avec l'éditeur
- La gestion matérielle du port
 - La gestion des moyens alloués à l'unité portuaire
 - L'entretien des structures d'amarrage (préparation et hivernage du port)
 - Les lieux d'accueils (toilettes)
- La participation au Conseil portuaire
 - La préparation du bilan portuaire de fin de saison
 - la préparation des séances (deux par an)
- L'application de la règlementation portuaire (et proposition d'évolution)
- La gestion de situations délicates (humaines et matérielles)

2. Garde moniteur

En période de fermeture du port, le maitre de port intègre pleinement l'équipe de gardes moniteur du secteur de Port-Cros. Durant cette période, le maitre de port réalise les missions suivantes :

- Missions de police en mer comme à terre, en plongée, sur des embarcations ou à pied :
 - Activité de lutte contre le braconnage, contrôle des pêches maritimes et de la navigation et application des règles en matière de protection de la nature
 - Tournées de veille du territoire pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions, etc.)
- Intervention sur le patrimoine naturel
 - Préservation des habitats côtiers, insulaires et sous-marins par des aménagements terrestres, de la signalétique et du balisage en mer
 - Travaux forestiers
 - Régulation des espèces indésirables et envahissantes (sangliers, rats, carpobrotus, etc.)
- Accueil des visiteurs et des partenaires
- Participation à des suivis naturalistes
 - Soutien aux scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin
 - Application des protocoles scientifiques (suivis des espèces, Obi-1, etc.)
 - Participation éventuelle au conseil scientifique du Parc
- Contribution à la logistique et à l'entretien des matériels dont il a la charge

INTERET, DIFFICULTES, CONTRAINTES DU POSTE

- Poste à missions pluridisciplinaires, en milieu insulaire, au sein d'une équipe cohérente (équipe du secteur)
- Logement sur place obligatoire pour la continuité du service (logement mis à disposition pour le temps du service hebdomadaire compte tenu de la contrainte insulaire)
- Travail réguliers les samedis, dimanches et jours fériés
- Saisonnalité du poste : Ouverture du port d'avril à octobre.
- Contexte insulaire, très faible population résidente de novembre à mars

PROFIL DU CANDIDAT - COMPETENCES REQUISES

Savoirs (connaissances théoriques et pratiques) :

- Capacité au management (équipes renouvelées chaque saison)
- Connaître la navigation de plaisance et les savoirs faire marins
- Titulaire du permis côtier
- Savoir utiliser l'outil informatique (logiciel de gestion portuaire)
- Savoir plonger pour la réalisation, en tant que de besoin, de petits travaux subaquatiques dans le port
- Mise en œuvre d'une certaine polyvalence et soutien, apporté à l'équipe locale du secteur et réciproquement.
- Avoir une appétence pour les sciences de l'environnement, voire connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines
- Anglais et italien appréciés
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Capacités sur différents types de travaux manuels (bateaux, voiliers, forestiers, ...)

Qualités relationnelles :

- Savoir accueillir les nombreux plaisanciers et visiteurs avec courtoisie et patience
- Savoir rester à l'écoute
- Savoir faire preuve de pédagogie, de diplomatie et de fermeté
- Aimer travailler en équipe
- Supporter les périodes d'isolement, en automne et en hiver
- Savoir rester calme en situation de crise (secours, conflits...)
- Savoir faire preuve d'assertivité.

MOYENS SPECIFIQUES INHERENTS AU POSTE

1) Matériels

Moyens nautiques, moyens informatiques (outil informatique pour la gestion des redevances), tenue de service.

2) Hébergement

Hébergement sur l'île mis à disposition par le parc national pour le temps du service, en logement dit « de passage ».

A noter que le titulaire du poste doit disposer d'une résidence personnelle sur le continent.

3) Formations

Un plan de formation adapté au titulaire du poste est susceptible d'être mis en œuvre.

HORAIRES ET SAISONNALITE

Du fait d'un milieu insulaire à forte saisonnalité de la fréquentation, une importante disponibilité du titulaire du poste est attendue pendant la saison estivale (congés annuels limités à 8 jours consécutifs en juillet et août);

Sur la base de 1 607 heures annuelles, le cycle de travail de la personne recrutée relèvera de l'un des options ouvertes au règlement intérieur de l'établissement, prenant en compte les exigences du poste en termes de disponibilité au cours de la haute saison.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Les candidatures sont à adresser à l'adresse mail :

recrutement@portcros-parcnational.fr

préciser dans l'objet : « Recrutement Maître de port – Garde moniteur »

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes-rendus d'entretiens professionnel et une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

MODALITÉS DE SÉLECTION

La présélection des candidats se fera sur dossier.

Le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidats qui sera organisée les jours suivants la date limite de candidature.

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

M. Johan JIMENEZ, Chef de secteur à Port-Cros

Tél.: 07 56 11 42 97

Johan.jimenez@portcros-parcnational.fr

Mme Aurélia GOFFE, responsable du pôle des ressources humaines

Tél.: 07 63 72 26 77

aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr